POINT SUR LES CONSEILS DES MINISTRES DES PAYS DE LA ZONE UEMOA

Semaine du 30 octobre au 05 novembre 2026

Sommaire

BENIN 2
BURKINA FASO 6
COTE D'IVOIRE 16
GUINEE BISSAU 16
MALI 16
NIGER 16
SENEGAL 16
TOGO 17
Disclaimer 18



Au titre des conseils de ministres des pays de la zone UEMOA, les équipes de la SA2IF vous présentent le résumé suivant.

BENIN

Le Conseil des Ministres s'est réuni mercredi, le 8 février 2017, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.

AU CHAPITRE DES MESURES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

- ✓ **Projet de décret portant transmission à l'Assemblée nationale, pour autorisation de ratification, de l'accord de prêt signé le 4 janvier 2017 avec la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), dans le cadre du financement partiel du Projet d'Appui à la Croissance Économique Rurale (PACER).**

Le Gouvernement a signé avec la BOAD un accord de prêt de 6,5 milliards FCFA destiné au financement partiel du PACER. Ce projet vise à renforcer la production agricole, la sécurité alimentaire et les infrastructures rurales, notamment à travers la réhabilitation de 250 km de pistes rurales, l'aménagement de 405 hectares de bas-fonds et la construction de magasins de stockage et de hangars de marché.

- ✓ **Projet de décret portant transmission à l'Assemblée nationale, pour autorisation de ratification, de l'accord de financement signé le 20 janvier 2017 avec l'Association Internationale de Développement (IDA), dans le cadre du Projet d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural et d'Assainissement des Eaux Usées en Milieu Urbain (PEPRAU).**

Un accord de financement de 62,1 millions d'euros, soit environ 40,73 milliards FCFA, a été signé avec l'IDA pour la mise en œuvre du PEPRAU. Le projet vise à améliorer l'accès à l'eau potable en milieu rural et l'assainissement des eaux usées dans les zones urbaines et périurbaines du Grand Nokoué, notamment à Abomey-Calavi, Cotonou, Porto-Novo et Sèmè-Podji.

- ✓ **Projet de décret portant transmission à l'Assemblée nationale du projet de loi portant Code de la nationalité béninoise.**

Ce projet de loi vise à réviser le Code de la nationalité béninoise de 1965 afin de le mettre en conformité avec la Constitution du 11 décembre 1990 et le principe d'égalité des citoyens devant la loi. Sa révision tient également compte des observations de la Cour suprême, des décisions de la Cour constitutionnelle et de la Convention des Nations Unies sur la réduction des cas d'apatridie, ratifiée par le Bénin en 2011.

- ✓ **Projet de décret portant comptabilité des matières en République du Bénin.**

Ce projet de décret vise à harmoniser les règles de gestion du patrimoine de l'État avec la Directive de l'UEMOA du 29 juin 2012 relative à la comptabilité des matières. Il permettra d'adapter le cadre réglementaire national aux normes communautaires et d'améliorer la gestion et le suivi des biens publics.

- ✓ **Communication relative aux conditions de mise en place et d'utilisation des systèmes de vidéosurveillance en République du Bénin.**

Cette communication porte sur le renforcement de la sécurité publique et privée à travers l'installation et l'utilisation de systèmes de vidéosurveillance. Leur exploitation devra respecter les dispositions légales relatives à la protection des données à caractère personnel. Le Conseil des ministres a instruit les ministères concernés de prendre les dispositions nécessaires pour encourager leur déploiement dans les administrations publiques et les entreprises privées.

- ✓ **Projet de décret portant reconstitution de carrière des magistrats intégrés à partir du 11 juillet 1984 dans le corps de la magistrature.**

Ce projet de décret vise à régulariser la situation administrative des magistrats révoqués qui n'avaient pas pu bénéficier de la reconstitution de leur carrière en raison de sanctions disciplinaires. Cette mesure permettra de déterminer leur grade avant leur révocation et de faciliter la constitution de leurs dossiers de pension, conformément aux dispositions statutaires applicables.

- ✓ **Reconstitution de carrière des magistrats intégrés à partir du 11 juillet 1984.**

À la suite de la réforme du statut de la magistrature en 2003 et du décret de reversement de 2004, les magistrats titulaires de diplômes de formation reconnus bénéficient d'une bonification d'un échelon au titre de leur durée de formation. Les dossiers des magistrats concernés ont été examinés par la commission d'avancement en grade en décembre 2013, en vue de leur prise en compte dans la reconstitution de carrière.

AU CHAPITRE DES COMMUNICATIONS

- ✓ **Transport et enlèvement de matériels roulants et de tenues offerts au Groupement National des Sapeurs-Pompiers.**

Le Conseil des ministres a examiné les modalités de transport et d'enlèvement de matériels roulants et de tenues offerts au Groupement National des Sapeurs-Pompiers. La réception de ces équipements permettra de doter trois nouveaux départements de centres de secours. Le ministère de l'Intérieur a été chargé de mettre à disposition les moyens nécessaires à leur acheminement.

- ✓ **Réalisation du projet de développement de fibre optique supplémentaire (Backbone Ouest du pays) et d'une partie du projet de déploiement de 2 450 km de réseau d'accès fibre.**

Le Conseil des ministres a autorisé la réalisation de ces projets visant à renforcer les infrastructures numériques et à généraliser l'accès à Internet haut débit sur le territoire national. Les travaux prévoient notamment le déploiement de 657 km de fibre optique dans dix communes de l'Ouest, le raccordement de plusieurs communes et arrondissements au réseau national ainsi que la mise en place de réseaux métropolitains dans cinq centres communaux.

- ✓ **Appui-conseil de « AP-HP International », filiale de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, au ministère de la Santé.**

Le Gouvernement envisage un partenariat avec AP-HP International afin d'accompagner la réhabilitation et la modernisation du système hospitalier béninois. Cet appui vise notamment à remédier aux insuffisances organisationnelles, financières, humaines et techniques du système de santé. Le Conseil des ministres a autorisé la création d'un comité technique chargé de finaliser et de suivre le processus contractuel avec cette structure.

- ✓ **Missions et participation à diverses rencontres internationales**

Le Conseil des ministres a autorisé plusieurs missions et déplacements à l'étranger, notamment :

- Une mission d'étude et d'échange d'expériences de cadres de l'INIFRCF en Tunisie, en février 2017 ;

- La participation du ministre d'État chargé du Plan et du Développement au World Government Summit à Dubaï, du 12 au 14 février 2017 ;

- Une mission de mobilisation de ressources pour le financement du Programme d'Action du Gouvernement à Berlin, du 15 au 17 février 2017 ;

- Une mission de suivi des acquis de la visite présidentielle en Arabie Saoudite, du 17 au 20 février 2017 ;

- Une mission auprès de la BADEA à Khartoum, du 21 au 23 février 2017 ;

- La participation du Bénin à l'élection du président du FIDA et au plaidoyer pour l'accueil du bureau sous-régional de la FAO pour l'Afrique de l'Ouest à Rome, du 13 au 17 février 2017.

- ✓ **Manifestations et réunions statutaires**

Le Conseil des ministres a autorisé l'organisation et la participation aux différentes manifestations et réunions statutaires relevant du ministère de la Santé au titre de l'année 2017.

✓ **Comptes rendus**

Contrat de fourniture de 60 MW à la SBEE et ouverture de négociations pour l'installation d'une centrale dual fuel de 150 MW avec PARAS ENERGY en mode BOOT (Build, Own, Operate and Transfer).

La société nigériane PARAS ENERGY a signé, le 19 décembre 2016, un contrat d'un an renouvelable avec la SBEE pour la fourniture de 60 MW d'électricité au tarif de 64,35 FCFA/kWh hors taxes, soit un coût nettement inférieur à celui de la production par groupes électrogènes, estimé à 120 FCFA/kWh. La fourniture effective a débuté le 1er février 2017. Par ailleurs, le Conseil des ministres a instruit le ministère de l'Énergie d'engager des négociations avec PARAS ENERGY pour la construction et l'exploitation d'une centrale thermique dual fuel de 150 MW, dans le cadre d'une concession de type BOOT d'une durée de 15 ans.

Diligences nécessaires à la réalisation des travaux de protection et de valorisation à court terme de la côte maritime du Bénin dans le cadre du Programme d'Action du Gouvernement 2016-2021.

Le Gouvernement a présenté l'état d'avancement des travaux de protection du littoral béninois, long de 125 km, contre l'érosion côtière. Un contrat de 33,70 milliards FCFA a été signé pour les travaux de protection à l'Est de Cotonou, ainsi qu'un contrat de 2,67 milliards FCFA pour le contrôle et la surveillance des travaux. Des études sont également en cours sur les segments Ouest et central du littoral.

Le programme prévoit par ailleurs l'aménagement de deux brise-lames submergés à Avlékété (4 km) et à Djègbadji (2 km), pour un coût estimé à 85 milliards FCFA. Le Conseil des ministres a autorisé la poursuite des études et des démarches de financement, notamment la mobilisation d'une garantie Ducroire de 190 millions d'euros auprès de la coopération belge.

Forum organisé au Bénin.

Le Conseil des ministres a approuvé le compte rendu du forum intitulé « Villes et territoires, acteurs incontournables de la mise en œuvre de l'agenda international sur le climat », organisé à Cotonou du 8 au 10 septembre 2016.

Missions à l'étranger.

Le Conseil des ministres a approuvé les comptes rendus de plusieurs missions internationales auxquelles le Bénin a participé, notamment :

- La 66e session de la Conférence baleinière internationale en Slovénie, du 24 au 28 octobre 2016 ;

- Le séminaire sur le continuum éducation-formation à Abidjan, les 7 et 8 novembre 2016 ;

- Le 18e concours d'agrégation du CAMES à Dakar, du 7 au 15 novembre 2016 ;

- La 4e édition de la Foire afro-ethnique des affaires et de la culture (FEAFRO) à São Paulo, du 22 au 25 novembre 2016.

BURKINA FASO

Le Conseil des ministres s'est tenu à Ouagadougou, le jeudi 05 novembre 2026, en séance ordinaire, de 09 H 00 min à 13 H 30 min, sous la présidence du Camarade Capitaine Ibrahim TRAORE, Président du Faso, Président du Conseil des ministres.

AU CHAPITRE DES MESURES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

✓ **AU TITRE DE LA PRESIDENCE DU FASO**

Le Conseil des ministres a adopté deux (02) rapports portant respectivement sur la réorganisation administrative et la réalisation de projets d'infrastructures.

Réorganisation administrative

Le Conseil a adopté un projet de décret portant dissolution du Secrétariat permanent du Conseil national de lutte contre le SIDA et les Infections sexuellement transmissibles (SP/CNLS-IST). Cette mesure vise à rationaliser le fonctionnement des structures de l'État. Les missions et attributions de cette structure sont désormais transférées au ministère de la Santé.

Réalisation de projets d'infrastructures

Le Conseil a également examiné des projets spécifiques du Bureau national des Grands projets du Burkina (BN-GPB), portant sur :

- La construction de 2 928 logements de types F3 et F4, répartis dans 89 immeubles sur un site aménagé à Nagrin, à Ouagadougou, dans le cadre de l'Initiative présidentielle pour le développement communautaire ;

- L'acquisition d'équipements audiovisuels de captation et de diffusion d'images au profit de deux (02) stades, dans le cadre de l'Initiative présidentielle pour la relève et la promotion de l'élite sportive.

Le coût global de ces projets est estimé à 145,48 milliards FCFA, financés par le budget de l'État, exercice 2026.

✓ **AU TITRE DU MINISTERE DE LA GUERRE ET DE LA DEFENSE PATRIOTIQUE**

Le Conseil des ministres a adopté un décret portant approbation des nouveaux statuts de l'Institut supérieur de logistique de Ouagadougou (ISLO), en relecture du décret n°2022-1108/PRES-TRANS/PM/MDAC/MAECRBE/MEFP du 28 décembre 2022.

Les principales innovations portent sur la modification de la composition du Conseil d'administration, l'adoption des règles de la comptabilité publique, le retrait du Conseil d'établissement des organes consultatifs, ainsi que la prise en compte du bureau comptable matières principal et de la direction de l'hygiène et de la santé. Le texte prévoit également le retrait des dispositions relatives aux conditions d'admission en stage à l'ISLO.

Cette réforme vise à adapter le cadre réglementaire et organisationnel de l'Institut afin de renforcer son fonctionnement et lui permettre d'accomplir efficacement ses missions.

- ✓ **AU TITRE DU MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA MOBILITE**

Le Conseil des ministres a adopté un décret portant modification du décret n°2026-0330/PF/PRIM/MATM du 24 mars 2026, relatif à l'organisation du ministère de l'Administration territoriale et de la Mobilité.

Cette réforme vise à réorganiser la Direction générale des affaires religieuses, coutumières et traditionnelles afin d'améliorer la répartition des compétences et de renforcer la spécialisation des structures.

Les principales innovations sont :

- La création de la Direction de la promotion de la paix, issue de la fusion de la Direction de la transformation des conflits, de la promotion de la paix et de la laïcité avec la Direction de la prévention de la radicalisation et de la lutte contre l'extrémisme violent ;

- La création de l'Office national de régulation des cultes.

Cette réorganisation vise à doter le ministère d'un nouvel organigramme pour améliorer son efficacité et renforcer ses capacités d'intervention.

- ✓ **AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES**

Le Conseil des ministres a adopté sept (07) décrets portant sur des projets d'infrastructures, des prises de participation de l'État et la réorganisation de structures publiques.

- **Déclaration d'utilité publique urgente du projet de construction du Mémorial Isidore Noël Thomas SANKARA**

Le Conseil a adopté un décret déclarant d'utilité publique urgente le projet de construction des infrastructures du Mémorial Isidore Noël Thomas SANKARA, dont la réalisation est prévue à l'horizon 2028.

Le projet comprend notamment une tour de 87 mètres, un musée de 2 360 m² et un téléphérique reliant le Mémorial au Parc Bangr-Weogo. Le site retenu couvre une superficie de 14,61 hectares, dont environ 10 hectares sont occupés par des propriétés privées, des dépendances du domaine public et des enclaves diplomatiques.

Cette mesure vise à faciliter la mobilisation et la sécurisation foncière du site pour permettre la réalisation du projet dans les délais.

- **Déclaration d'utilité publique urgente du projet de complexe industriel de production de verre à Léguéma**

Le Conseil a adopté un décret déclarant d'utilité publique urgente le projet d'implantation d'un complexe industriel intégré de production de verre à Léguéma, dans la commune de Bobo-Dioulasso.

Le projet nécessite la mobilisation d'une emprise foncière de 60,37 hectares destinée à accueillir les unités de production, les infrastructures techniques et les espaces de stockage.

Cette initiative vise à développer le tissu industriel national, répondre à la demande en produits verriers et renforcer la compétitivité de l'économie burkinabè.

- Déclaration d'utilité publique urgente du projet d'unité industrielle de FASO CIMENT

Le Conseil a adopté un décret déclarant d'utilité publique urgente le projet de réalisation d'une unité de production industrielle de la société FASO CIMENT à Bobo-Dioulasso.

Le projet porte sur un site de 47,30 hectares, situé entre les villages de Kotédougou et de Niamadougou. Cette mesure vise à accélérer la mobilisation du foncier, dont la sécurisation rencontre des difficultés liées à l'opposition de certaines populations.

La réalisation de cette unité industrielle est considérée comme un projet d'intérêt national au regard de ses retombées économiques et sociales.

- **Prise de participation de la SONASP dans le capital de FASO SANU**

Le Conseil a autorisé la Société nationale des substances précieuses (SONASP) à prendre une participation dans le capital de la société FASO SANU.

À l'issue de cette opération, le capital de FASO SANU sera réparti à parts égales entre la SONASP (50 %) et le Trésor public (50 %).

- **Prise de participation de la SONABHY dans le capital de TADJI DU FASO (TAFA Energies)**

Le Conseil a autorisé la Société nationale burkinabè d'hydrocarbures (SONABHY) à prendre une participation de 600 millions FCFA, représentant 60 % du capital de la société TADJI DU FASO (TAFA Energies).

Cette opération s'inscrit dans la stratégie de participation des sociétés publiques au développement des activités économiques nationales.

- **Création de l'Agence burkinabè de médecine traditionnelle et alternative (ABMTA)**

Le Conseil a adopté un décret portant création de l'Agence burkinabè de médecine traditionnelle et alternative (ABMTA), issue de la fusion de la Direction de la médecine traditionnelle et alternative et du Centre de médecine traditionnelle et de soins intégrés.

Érigée en établissement public de santé non hospitalier, doté de la personnalité morale et de l'autonomie administrative et financière, l'Agence aura pour mission de contribuer à la mise en œuvre de la politique nationale en matière de médecine traditionnelle et alternative.

- **Création de Faso Center for Disease Control (Faso CDC)**

Le Conseil a adopté un décret portant création de Faso Center for Disease Control, issu de la fusion du Secrétariat technique One Health et du service de surveillance épidémiologique de la Direction générale de la santé publique à l'Institut national de santé publique.

Cette réforme vise à mettre fin aux chevauchements de compétences entre les structures concernées en matière de surveillance et de riposte sanitaire, tout en renforçant la coordination de l'approche « One Health ».

- ✓ **AU TITRE DU MINISTERE DE LA JUSTICE**

Le Conseil des ministres a adopté un décret portant fixation des modalités de dévolution du nom de l'enfant conformément aux us et coutumes, en application de la loi n°012-2025/ALT du 1er septembre 2025 portant Code des personnes et de la famille au Burkina Faso.

Le décret prévoit que l'enfant peut porter, conformément aux traditions et coutumes, le nom de famille du clan ou de la lignée, le nom de sa mère, le prénom ou l'un des prénoms de son père, ou encore toute déclinaison admise du nom de l'un de ses parents.

Cette mesure vise à consacrer la prise en compte des pratiques coutumières dans l'attribution du nom de famille de l'enfant et à préciser les modalités de leur application.

- ✓ **AU TITRE DU MINISTERE DE LA SANTE**

Le Conseil des ministres a adopté un décret portant organisation du ministère de la Santé, en relecture du décret n°2024-1552/PRES/PM/MS du 06 décembre 2024.

Cette réforme vise à adapter l'organisation administrative du ministère afin de renforcer la coordination des structures sanitaires, d'améliorer la gestion des établissements de santé et de favoriser une meilleure efficacité du système sanitaire.

Les principales innovations sont les suivantes :

- Renforcement de la coordination administrative : création d'un Secrétariat général adjoint chargé de la coordination et du fonctionnement des établissements hospitaliers et des sociétés d'État ;

- Renforcement de la gouvernance sanitaire : création d'un Secrétariat permanent chargé de la lutte contre le SIDA, les IST, les hépatites virales et la tuberculose ;

- Création de nouvelles structures : mise en place de l'Agence burkinabè de médecine traditionnelle et alternative (ABMTA), de Faso Center for Disease Control (Faso CDC), du Secrétariat technique pour l'Intelligence sanitaire (ST/IS) et du Secrétariat technique « Delivery Unit » ;

- Déconcentration des services de santé : création des Directions provinciales de la santé (DPS) et de centres hospitaliers provinciaux rattachés aux groupements hospitaliers régionaux ;

- Réorganisation des structures rattachées : prise en compte de la création de Faso Food and Drug Administration (Faso FDA), issue de la fusion de l'ANRP et de l'ANSSEAT ;

- Rationalisation des structures existantes : suppression de la SOGEMAB, dont les attributions sont transférées à la Direction des infrastructures, des équipements et de la maintenance (DIEM), ainsi que du ST/Nut, dont les missions sont reprises par la Direction de la Nutrition.

Par ailleurs, le décret prévoit la suppression de l'Institut national de santé publique dans le cadre de la mise en place de Faso CDC.

Cette réforme vise à doter le ministère de la Santé d'un nouvel organigramme, à rationaliser ses structures et à renforcer la coordination, la proximité et l'efficacité de l'offre de soins.

- ✓ **AU TITRE DU MINISTERE DE LA TRANSITION DIGITALE, DES POSTES ET DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES**

Le Conseil des ministres a adopté trois (03) rapports portant sur le renforcement du système d'identification numérique des personnes physiques et le développement des infrastructures numériques de l'administration publique.

- **Désignation de la structure chargée de la délivrance de l'identifiant unique électronique**

Le Conseil a adopté un projet de décret désignant, à titre transitoire, le ministère en charge de la Transition digitale comme structure responsable de l'inscription et de la délivrance de l'identifiant unique électronique de la personne physique.

Cette mesure s'inscrit dans l'application de la loi n°027-2024/ALT du 11 octobre 2024 portant identification unique électronique de la personne physique. Elle permet d'assurer cette mission en attendant l'opérationnalisation de l'organisme compétent.

- **Création du système d'identification de base (fID)**

Le Conseil a adopté un projet de décret portant création du système d'identification de base (fID) au Burkina Faso, conformément à la loi n°027-2024/ALT du 11 octobre 2024.

Ce dispositif permettra de collecter les données biographiques et biométriques des personnes physiques en vue de leur attribuer un identifiant unique électronique et de mettre en place le Registre national de l'identifiant unique.

- **Réalisation de projets spécifiques du ministère de la Transition digitale**

Le troisième rapport porte sur la réalisation de plusieurs projets visant à renforcer les infrastructures et les capacités numériques de l'administration publique, notamment :

- Le déploiement d'infrastructures optiques et IP du nouveau réseau informatique de l'administration à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso ;

- La connexion de 120 bâtiments publics au Réseau informatique national de l'administration (RESINA) ;

- Le renforcement énergétique des datacenters et la mise aux normes des locaux techniques ;

- La réalisation d'études architecturales pour la construction d'infrastructures dédiées à la formation des spécialistes IT et au développement de startups numériques ;

- L'acquisition de mobiliers pour le centre de supervision des infrastructures et les deux Zama Tchey pilotes de Ouagadougou et Kaya ;

- L'acquisition de serveurs spécialisés pour le déploiement d'assistants d'intelligence artificielle et d'outils de tests de sécurité.

Le coût global de ces projets est estimé à 15,46 milliards FCFA TTC, financés par le budget de l'État.

- ✓ **AU TITRE DU MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT**

Le Conseil des ministres a adopté quatre (04) décrets portant création de nouvelles sociétés publiques dans les secteurs minier et des hydrocarbures, ainsi que sur la rationalisation des structures de l'État.

- **Création de la société d'État « FASO SANU »**

Le Conseil a adopté un décret portant création de la société d'État dénommée FASO SANU, dans le but de renforcer le contrôle et la valorisation des ressources aurifères nationales.

Cette société aura notamment pour missions d'assainir l'exploitation artisanale et semi-mécanisée de l'or, de lutter contre l'exploitation minière illégale, de contribuer à la résolution des conflits sur les sites miniers et de sécuriser l'exploitation des ressources aurifères stratégiques du pays.

- **Création de la société d'économie mixte « TADJI DU FASO » (TAFA Energies)**

Le Conseil a adopté un décret portant création de la société d'économie mixte TADJI DU FASO (TAFA Energies), dans le cadre du renforcement de la souveraineté nationale dans le secteur des hydrocarbures.

Cette société vise à renforcer la chaîne d'approvisionnement et à garantir la disponibilité des produits pétroliers, notamment du gaz, en quantité et en qualité suffisantes pour répondre aux besoins des consommateurs.

- **Approbation des statuts de TADJI DU FASO (TAFA Energies)**

Le Conseil a adopté un décret portant approbation des statuts de la société d'économie mixte TADJI DU FASO (TAFA Energies).

Cette adoption permet de doter la nouvelle société d'un cadre réglementaire et organisationnel nécessaire à son fonctionnement et à l'accomplissement de ses missions.

- **Dissolution de la SOGEMAB**

Le Conseil a adopté un décret portant dissolution de la Société de gestion de l'équipement et de la maintenance biomédicale (SOGEMAB), dans le cadre de la rationalisation des structures de l'État.

Ses attributions sont transférées à la Direction des infrastructures, de l'équipement et de la maintenance (DIEM) du ministère de la Santé.

- ✓ **AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DES CARRIERES**

Le Conseil des ministres a adopté deux (02) décrets visant à renforcer l'encadrement de l'exploitation minière artisanale et à préciser le cadre réglementaire de fonctionnement de la société d'État FASO SANU.

- **Réorganisation de l'exploitation des sites miniers**

Le Conseil a adopté un décret fixant les conditions et modalités de réorganisation de l'exploitation des sites miniers illégaux, des sites faisant l'objet de conflits ou présentant un caractère stratégique.

Ce texte, pris en application de la loi n°016-2024/ALT du 18 juillet 2024 portant Code minier du Burkina Faso, vise à assainir et sécuriser le secteur minier, à renforcer le contrôle des flux financiers issus de l'or au profit de l'État et à limiter les risques environnementaux et sanitaires liés à l'utilisation de produits chimiques nocifs non autorisés.

Cette mesure vise à améliorer l'encadrement de l'exploitation artisanale et à renforcer la maîtrise nationale des ressources aurifères.

- **Approbation des statuts particuliers de FASO SANU**

Le Conseil a adopté un décret portant approbation des statuts particuliers de la société d'État FASO SANU.

Cette adoption permet de doter la société d'un cadre réglementaire précisant son organisation et son fonctionnement, afin de lui permettre d'accomplir efficacement ses missions dans le secteur aurifère.

- ✓ **AU TITRE DU MINISTERE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE L'EMPLOI**

Le Conseil des ministres a examiné un projet de loi portant développement des activités physiques et sportives, en relecture de la loi n°050-2019/AN du 21 novembre 2019 portant loi d'orientation des sports et des loisirs.

Cette réforme intervient après plus de cinq (05) années d'application de la loi initiale, dont certaines insuffisances ont été relevées. Elle vise à adapter le cadre juridique aux nouveaux enjeux du sport et à favoriser son développement au Burkina Faso.

Les principales innovations portent sur :

- La réorganisation du cadre juridique : dissociation de l'organisation des loisirs de celle des activités physiques et sportives ;

- La clarification des statuts : définition du sport professionnel et amateur ainsi que des statuts de sportifs professionnels et amateurs ;

- La diversification des disciplines : encadrement du sport militaire, du sport numérique et des sports et jeux traditionnels ;

- La formation sportive : organisation de la détection et de la formation des jeunes talents ainsi que de la relève sportive ;

- Le développement économique : promotion de l'économie du sport et définition de mécanismes publics et privés de financement ;

- La gouvernance sportive : création d'un organe chargé du règlement des litiges sportifs ;

- Les infrastructures : définition de normes pour la réalisation des infrastructures et des équipements sportifs.

Le Conseil a marqué son accord pour la transmission du projet de loi à l'Assemblée législative du Peuple (ALP) pour examen et adoption.

AU CHAPITRE DES COMMUNICATIONS

Le Conseil des ministres a examiné plusieurs communications portant sur la mobilisation des ressources du Fonds de soutien patriotique, la valorisation du patrimoine faunique, la coopération au sein de la Confédération des États du Sahel (AES), la gestion de la fonction publique et le bilan des activités sportives communautaires.

- ✓ **Le ministre de l'Économie et des Finances** a présenté la situation de mise en œuvre du Fonds de soutien patriotique au troisième trimestre 2026.

Au 29 septembre 2026, les ressources mobilisées depuis le début de l'année s'élèvent à 250,16 milliards FCFA, soit un taux de réalisation de 125,08 % de l'objectif annuel fixé à 200 milliards FCFA. Ce montant représente une progression de 75,42 % par rapport à la même période en 2025.

Pour le seul troisième trimestre, les ressources mobilisées s'élèvent à 87,77 milliards FCFA, en hausse de 54,05 % par rapport au niveau constaté au 28 juin 2026.

Les principales sources de financement sont :

- Les prélèvements fiscaux et parafiscaux : 40,37 % ;

- Les ressources issues du Fonds minier de développement : 29,71 % ;

- Les retenues sur les rémunérations des travailleurs du secteur public : 11,98 %.

S'agissant des dépenses, les engagements atteignent 140,73 milliards FCFA, soit un taux d'engagement de 97,78 % des prévisions. Les paiements effectués s'élèvent à 93,15 milliards FCFA, correspondant à 66,19 % des dépenses engagées. Ces dépenses sont principalement consacrées à la prise en charge des Volontaires pour la défense de la Patrie (VDP).

- ✓ **Le ministre de la Sécurité** a présenté une communication relative à la campagne d'exploitation faunique dans le complexe PONASI, situé dans les régions du Nazinon et de Nando.

Prévue du 15 décembre 2026 au 31 mai 2027, cette campagne vise à valoriser les ressources fauniques et touristiques du complexe, qui abrite une importante diversité d'espèces animales.

Les activités prévues comprennent :

- La chasse sportive ;

- La récolte ou cropping ;

- La capture d'animaux ;

- Le tourisme de vision.

Le lancement officiel est prévu le 15 décembre 2026 à Nazinga, dans la province du Nahouri, sous la présidence du Premier ministre.

✓ **Le ministre des Serviteurs du Peuple** a présenté deux communications.

- **Réunion des ministres chargés de la Fonction publique, du Travail et de la Protection sociale de l'AES**

Une réunion des ministres chargés de la Fonction publique, du Travail et de la Protection sociale de la Confédération des États du Sahel (AES) est prévue le 13 novembre 2026 à Ouagadougou.

Cette rencontre vise à renforcer la coopération entre les États membres dans les domaines de la gouvernance de la fonction publique, de la migration de la main-d'œuvre et de la sécurité sociale.

Elle devrait notamment aboutir à l'élaboration de guides communs en matière de fonction publique et de travail, ainsi qu'à une convention sur la portabilité des prestations sociales au sein de l'espace AES.

- **Procédure disciplinaire relative aux concours directs de la session 2026**

Le ministre a également présenté le compte rendu de la procédure disciplinaire engagée contre Abdoul-Kader TRAORE et Omer SANGO, à la suite d'un incident survenu lors de la proclamation des résultats d'admissibilité de certains concours directs de recrutement de la session 2026.

Le Conseil de discipline a retenu leur responsabilité pour négligence ayant suscité des doutes sur la neutralité du service public dans l'organisation des concours.

Les sanctions prononcées sont les suivantes :

- Abdoul-Kader TRAORE : abaissement de quatre (04) échelons ;

Omer SANGO : abaissement de deux (02) échelons.

Les deux agents sont également interdits de participation à toute opération de concours pendant une durée de cinq (05) ans.

- ✓ **Le ministre des Sports, de la Jeunesse et de l'Emploi** a présenté le bilan de la deuxième édition des Jeux de la Confédération des États du Sahel (JAES), organisée du 07 au 16 septembre 2026 à Ouagadougou.

Cette édition a réuni 376 athlètes, dont 180 Burkinabè, 120 Maliens et 76 Nigériens, autour de onze (11) disciplines sportives.

Au terme des compétitions, 297 médailles ont été attribuées. Le Burkina Faso s'est classé premier avec 137 médailles, suivi du Niger avec 86 médailles et du Mali avec 74 médailles.

Cette édition a contribué au renforcement des liens de fraternité et de coopération entre les jeunesses des trois pays. La troisième édition des JAES est prévue au Niger.

COTE D'IVOIRE

A la date du 05 novembre 2026, aucune information nouvelle sur une réunion du Conseil des ministres de la Côte d'Ivoire n'a été publiée. La dernière remonte au mercredi 14 octobre 2026.

GUINEE BISSAU

A la date du 05 novembre 2026, aucune information nouvelle sur une réunion du Conseil des ministres bissau-guinéen n'a été publiée.

MALI

A la date du 05 novembre 2026, aucune information nouvelle sur une réunion du Conseil des ministres du Mali n'a été publiée. La dernière remonte au vendredi 9 octobre 2026.

NIGER

A la date du 05 novembre 2026, aucune information nouvelle sur une réunion du Conseil des ministres du Niger n'a été publiée. La dernière remonte au jeudi 29 octobre 2026.

SENEGAL

A la date du 05 novembre 2026, aucune information nouvelle sur une réunion du Conseil des ministres du Sénégal n'a été publiée. La dernière remonte au mercredi 28 2026.

TOGO

A la date du 05 novembre 2026, aucune information nouvelle sur une réunion du Conseil des ministres du Togo n'a été publiée depuis celle du jeudi 22 octobre 2026.

Disclaimer

Le présent document ne constitue pas une offre de contrat, une sollicitation, un conseil ou une recommandation de la part de la SA2IF, en vue d'une quelconque transaction. Les informations contenues dans le présent document sont communiquées à titre purement informatif et n'ont aucune valeur contractuelle. Elles ne reflètent qu'un document de synthèse de tous les communiqués de conseil des ministres de la zone UMOA lus par les équipes de la SA2IF et elles sont sujettes à des modifications à tout moment et sans préavis.